

Association pour une Solidarité Syndicale de l'École Polytechnique

Assemblée générale régulière

Procès-verbal

Montréal, le 7 décembre 2023, 12 h

salle A-522 et sur Zoom

Étaient présent.e.s :

Du comité exécutif :

Sébastien Paquette	Responsable à la coordination
Laura Ahunon	Secrétariat
Dany Généreux	Responsable aux relations du travail, unité des chargé.e.s de cours
Dominique Monnet	Responsable aux relations du travail, unité des postdoctorant.e.s
Jeanne Joachim	Responsable de la mobilisation et des communications
Chantal Beaudry	Responsable aux affaires externes

Membres de l'assemblée : 32 personnes se sont présentées (27 en présentiel et 5 à distance). Les membres qui n'avaient pas encore signé leur adhésion ont été invités à le faire. Voir Annexe A (liste de présences).

1. Ouverture de l'assemblée

Le quorum est établi à un nombre minimum de personnes (20) dont une (1) de l'unité des personnes postdoctorantes, trois (3) de l'unité des personnes chargées de cours et trois (3) de l'unité des auxiliaires d'enseignement et personnes chargées de travaux pratiques. Lors d'une reprise, seul un quorum moral est requis.

On dénombre 27 membres à 12 h 31.

Jeanne Joachim propose l'ouverture de l'assemblée, elle est appuyée par William Simon.

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2. Présidium

Ulrich Compaore propose Laura Ahunon à la présidence et Roxanne Gendron au secrétariat. Il est appuyé par Sébastien Paquette.

Personne ne demande le vote.

Adopté à l'unanimité

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été envoyé avec l'avis de convocation et il est affiché à l'écran. La présidente en fait lecture.

Albéric Le Vern propose l'ordre du jour, il est appuyé par Hugo Barral.

Chantal Beaudry propose un amendement à l'ordre du jour afin que l'assemblée se prononce sur un soutien au Front commun du secteur public, actuellement en grève. Elle est appuyée par Albéric Le Vern. Madame Beaudry explique en détail sa proposition à la demande d'un membre. Hugo Barral suggère de placer l'ajout avant le point 4. Un membre intervient en se questionnant sur l'impact de prises de position politiques pour l'ASSEP.

En sous-amendement, Jeanne Joachim propose de placer l'ajout de ce point suivant le point 5. Elle est appuyée par William Simon.

Personne ne demande le vote sur l'ajout du point à l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

Le vote est demandé sur l'ordre du jour ainsi amendé.

Adopté à majorité

Pour: 20

Contre: 0
Abstention: 1

4. Proposition pour un soutien à la cause palestinienne

Jeanne Joachim présente la proposition à l'écran qui se lit comme suit :

« Que l'ASSEP émette une position de soutien à la cause palestinienne et la communique aux centrales syndicales et à tout organisme de soutien et de coopération internationale pertinent. »

Chantal Beaudry fait la proposition, elle est appuyée par Hugo Barral. Elle explique les raisons qui l'ont amenée à faire cette proposition. Le soutien de l'ASSEP serait communiqué aux organismes tels que PAJU et Alternatives.

Hugo Barral se questionne sur l'évaluation de la pertinence des organismes et sous quelle forme le soutien serait transmis. Quelques membres désirent avoir plus de détails sur les organismes. Chantal Beaudry donne mentionne deux organismes (PAJU et Alternatives) et nomme les centrales syndicales qui seraient visées (FTQ, CSN). La présidente d'assemblée donne la parole à Roxanne Gendron, secrétaire, afin qu'elle puisse donner plus de précisions sur l'organisme PAJU. Un membre demande qu'il soit fait mention de soutien aux deux peuples dans la formulation. Un autre membre amène l'assemblée à être sensible à la notion de complexité de la situation et de la subjectivité des médias, au risque d'interprétation d'une telle proposition. Il se questionne à savoir si on a assez de ressources à l'interne sur cette question et qui auront à répondre aux médias le cas échéant. Ulrich Compaore amène des éléments de contexte, et que la position devrait être clairement en faveur d'un cessez-le-feu. Ce dernier propose un amendement à la proposition qui se lirait comme suit :

« Que l'ASSEP émette une position de soutien pour *un cessez-le-feu entre Israël et la Palestine* et la communique aux centrales syndicales et à tout organisme de soutien et de coopération internationale pertinent. »

Il est appuyé par William Simon.

Un sous-amendement est proposé par William Simon.

« Que l'ASSEP émette une position de soutien *aux victimes du conflit israélo-palestinien et un appui vis-à-vis d'un cessez-le-feu entre Israël et la Palestine* et la communique aux centrales syndicales et à tout organisme de soutien et de coopération internationale pertinent. »

La proposition de sous-amendement est appuyée par Albéric Le Vern.

La discussion sur le sous-amendement est ouverte et quelques membres se prononcent sur les termes à utiliser. Albéric Le Vern amène le fait que le conflit est entre le Hamas et

Israël. Hugo Barral prononce son appui au terme “conflit Israël-Palestine” qui doit être pris dans son ensemble. Ali Chaman intervient afin que les membres de l’assemblée ne se perdent pas dans des positions diverses.

Chantal Beaudry demande le vote.

Adopté à majorité

Pour : 18

Contre : 1

Abstention : 5

La discussion revient sur l’amendement proposé, tel que sous-amendé.

« Que l’ASSEP émette une position de soutien aux victimes du conflit israélo-palestinien et un appui vis-à-vis d’un cessez-le-feu entre Israël et la Palestine et la communique aux centrales syndicales et à tout organisme de soutien et de coopération internationale pertinent. »

Amine Merzouk mentionne que la proposition actuelle ne souligne par l’asymétrie entre les deux peuples et l’historique des violences envers les Palestiniens. Il propose un sous-amendement qui permettrait d’avoir une position plus claire.

« Que l’ASSEP émette une position de soutien aux victimes du conflit israélo-palestinien et un appui vis-à-vis d’un cessez-le-feu *permanent* entre Israël et la Palestine et la communique aux centrales syndicales et à tout organisme de soutien et de coopération internationale pertinent. »

Il est appuyé par Wiem Tounsi.

Aucune intervention n’est faite et personne ne demande le vote.

Adopté à l’unanimité

Amine Merzouk propose un sous-amendement à la proposition ainsi sous-amendée.

« Que l’ASSEP émette une position de soutien *au peuple palestinien* et un appui vis-à-vis d’un cessez-le-feu permanent entre Israël et la Palestine et la communique aux centrales syndicales et à tout organisme de soutien et de coopération internationale pertinent. »

Hugo Barral appuie la proposition de sous-amendement.

William Simon intervient sur la question de la libération des otages et donc qu’il est trop demandé de soutenir uniquement le peuple palestinien. Amine Merzouk revient pour éclaircir son point sur l’asymétrie du conflit.

La présidente intervient pour demander si les membres ont de nouveaux éléments à apporter.

Jeanne Joachim demande le vote. Pour: 9, Contre: 7, Abstention: 4

Adopté à majorité

Pour : 9

Contre : 7 (Albéric Le Vern)

Abstention : 4

Sébastien Paquette propose un amendement, soit de retirer “faire suivre à tous les organismes”. Il est appuyé par Albéric Le Vern. Monsieur Paquette explique que cibler tous les organismes demeure vague et que ce serait plutôt le rôle de l’AFPC de prendre en charge l’aspect médiatique et que ceci ne devrait pas être gérée par l’ASSEP.

Après quelques interventions sur la nécessité de faire un suivi avec une proposition adoptée, Hugo Barral demande le vote.

Rejeté à majorité

Pour : 1

Contre : 3

Abstention : 13

La présidente intervient pour souligner aux membres de l'assemblée que la proposition pourrait aussi être scindée.

Jeanne propose un sous-amendement à l’amendement rejeté, soit de communiquer la proposition de soutien aux organismes de l’AFPC pertinents. La présidente confirme que le sous-amendement est recevable. Albéric Le Vern appuie la proposition de sous-amendement.

« Que l’ASSEP émette une position de soutien au peuple palestinien et un appui vis-à-vis d’un cessez-le-feu permanent entre Israël et la Palestine et la communique ~~aux centrales syndicales~~ et à tout organisme ~~de soutien et de coopération internationale~~ pertinent de l’AFPC. »

Amine Merzouk demande si la responsable affaires externes s’occuperait de le faire. Chantal Beaudry répond que, suite à l’intervention de Sébastien Paquette sur le rôle de l’AFPC, elle ferait le suivi avec la centrale syndicale pour les suites à donner.

Personne ne demande le vote.

Adopté à l’unanimité

La discussion est ramenée sur la proposition d’amendement sous-amendé. Hugo Barral intervient sur la communication à l’externe, à savoir qui prendra la décision de communiquer la proposition, si elle est adoptée, à d’autres organismes. Sébastien Paquette répond que l’exécutif peut prendre la décision de communiquer la proposition aussi à d’autres organismes jugés pertinents.

Personne ne demande le vote sur l'amendement ainsi sous-amendé.

Adopté à l'unanimité

La présidente appelle aux interventions sur la proposition principale amendée. Ne voyant aucun membre se manifester, Albéric Le Vern demande le vote.

« Que l'ASSEP émette une position de soutien au peuple palestinien et un appui vis-à-vis un cessez-le-feu permanent entre Israël et la Palestine et la communique à tout organisme pertinent de l'AFPC. »

Adopté à majorité

Pour :11

Contre : 1

Abstention : 2

5. Position concernant l'augmentation des frais de scolarité pour les étudiants étrangers

Jeanne présente la proposition et la mise en contexte à l'écran.

« Que l'ASSEP se positionne contre la hausse des frais de scolarité pour les étudiants internationaux, décrétée par le gouvernement du Québec, et lui demande de travailler en consultation avec les différents acteurs du milieu universitaire pour étudier les autres alternatives. »

Sébastien Paquette en est le proposeur, appuyé par Mohamed Ousmoï.

Ulrich Compaore intervient pour souligner que les étudiants internationaux paient déjà un montant quasi identique à celui annoncé par le gouvernement; la hausse des droits de scolarité sera plus significative pour les résidents d'autres provinces désirant étudier dans une université québécoise . Albéric Le Vern demande si ça vise aussi les canadiens hors-Québec. La proposition est amendée à l'amiable. La discussion s'ensuit sur la distinction entre les frais de scolarité selon les exemptions et les autres frais. Albéric Le Vern intervient pour informer l'assemblée que les deux associations étudiantes ont aussi adopté des propositions semblables.

Personne ne demande le vote sur l'amendement.

Adopté à l'unanimité

La proposition amendée se lit comme suit :

« Que l'ASSEP se positionne contre la hausse des frais de scolarité pour les étudiants internationaux et canadiens hors Québec, décrétée par le gouvernement du Québec, et lui demande de travailler en consultation avec les différents acteurs du milieu universitaire pour étudier les autres alternatives. »

Albéric Le Vern demande le vote.

Adoptée à majorité

Pour :11

Contre : 0

Abstention : 1

Un membre demande s'il y aura des actions entreprises. Sébastien Paquette répond que l'exécutif travaillera avec les associations étudiantes. Aussi, des membres du CQSU ont cosigné une lettre ouverte publiée dans un média national (voir la [lettre](#) dans le journal La Presse). De plus, à l'interne de l'AFPC, des démarches sont entreprises pour rencontrer la ministre de l'éducation supérieure, Pascale Déry.

6. Soutien au Front commun

Chantal Beaudry présente la proposition suivante :

« Que l'ASSEP manifeste son soutien au Front commun et le communique aux centrales syndicales concernées. »

Elle est appuyée par Amine Merzouk.

Madame Beaudry explique la situation et l'ampleur de la grève du personnel dans les services publics, de la grande mobilisation et le fait que les personnes à l'emploi dans les secteurs de la santé et de l'éducation sont majoritairement femmes. Amine Merzouk demande si l'AFPC est un initiateur de cette proposition. Chantale Beaudry répond que l'AFPC-Québec est membre de la FTQ mais qu'il n'y a pas de demande expresse faite aux membres de la FTQ de signifier leur soutien au Front commun.

Sébastien Paquette propose un amendement, soit de retirer la communication du soutien aux centrales syndicales. Azam Shirani Bidabidi appuie.

Chantal Beaudry demande à Sébastien Paquette d'expliquer son amendement. Celui-ci répond que le comité exécutif prendra acte de la proposition adoptée en assemblée générale et qu'il n'est pas nécessaire que l'assemblée donne des mandats précis. Il rajoute que les membres de l'AFPC ne font pas partie du Front commun puisque la centrale n'a pas d'éléments ou de sections locales dans les services publics du Québec mais que par affiliation à la FTQ, l'AFPC-Québec soutient le Front commun et que c'est suffisant que l'AFPC-Québec appuie le Front commun.

Personne ne demande le vote sur l'amendement.

Adopté à l'unanimité

Personne ne demande le vote sur la proposition ainsi amendée.

Adoptée à l'unanimité

7. Élection aux postes vacants

Jeanne Joachim présente les postes qui sont actuellement vacants.

Ulrich Compaore intervient pour demander pourquoi le poste de trésorerie est toujours vacant puisqu'il y a eu élection à la dernière assemblée générale. Jeanne Joachim et Sébastien Paquette expliquent la situation. La candidature de la personne qui a été élue majoritairement n'était pas recevable puisque la personne n'est pas membre. Ulrich Compaore demande alors si le deuxième candidat ne pourrait prendre le poste. Sébastien Paquette répond que les statuts étant muets sur la question, qu'il est alors préférable de reprendre l'élection.

Ulrich Compaore demande le temps d'implication qui doit être envisagé pour le poste à la trésorerie. Jeanne Joachim explique, dans un premier temps, la distinction entre les responsabilités et les tâches. Sébastien Paquette mentionne que le temps peut varier entre une et deux heures sur une base hebdomadaire et qu'une fois par année, il faut faire les états financiers et la préparation du budget, ce qui demande plus de temps.

Jeanne Joachim propose Ulrich Compaore au poste de la trésorerie. Avant d'accepter, ce dernier mentionne qu'il est sur le comité de syndic et qu'il occupe aussi un poste de délégué syndical. Jeanne Joachim précise que le cumul de mandat est actuellement permis. Sébastien Paquette ajoute aussi que légalement, il ne pourrait plus siéger sur le comité de syndic.

Ulrich Compaore accepte de se porter candidat. Aucune autre candidature n'est proposée.

Élu par acclamation

Ulrich Compaore se présente devant les membres et donne quelques mots sur son implication et sa volonté d'exercer son mandat au meilleur de ses connaissances et compétences.

Vincent Brouillard a déposé sa candidature pour le poste de responsable aux relations du travail pour l'unité des auxiliaires d'enseignement et chargés de t.p. Sébastien Paquette appuie la candidature de Vincent Brouillard. Étant absent, Jeanne Joachim présente sa candidature aux membres de l'assemblée. Albéric Le Vern demande depuis combien de temps celui-ci s'implique au sein du syndicat. Sébastien Paquette répond qu'il a commencé à s'impliquer au comité de négociation de l'unité en septembre 2020 et qu'il a occupé le poste de représentant de cette unité par la suite.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Élu par acclamation

8. Adoption du procès-verbal du 9 novembre 2023

Mohamed Ousmoï demande un temps de lecture du procès-verbal qu'on projette à l'écran. Ulrich Compaore propose l'adoption du procès-verbal, Hugo Barral appuie.

Personne ne demande le vote.

Adopté à l'unanimité

9. Avis de motion

Sébastien Paquette présente l'avis de motion sur des changements aux statuts de l'ASSEP. L'avis est projeté à l'écran. Il précise que cette motion sera débattue et votée à la prochaine assemblée générale. Sur la procédure de dépôt d'un avis de motion, il indique que l'avis de motion aurait aussi pu être déposé au conseil syndical et que ce dernier l'aurait déposé à l'assemblée générale pour une mise aux voix. Il explique les trois modifications proposées et succinctement et mentionne que quelques coquilles seront corrigées. Jeanne Joachim émet le souhait de revoir l'avis de motion en conseil syndical même si cela n'est pas obligatoire.

10. Varia

Jeanne Joachim mentionne qu'il reste encore beaucoup de pizza et invite les membres en apporter à la maison.

11. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente prononce la levée de la séance à 14 h 43.